



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**6003<sup>e</sup>** séance

Mardi 28 octobre 2008, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Belle
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Lacroix
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/659)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/659)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mohamad (Soudan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Le Roy à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M<sup>me</sup> Susan Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M<sup>me</sup> Malcorra à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2008/659.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et de M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Je donne à présent la parole à M. Le Roy.

**M. Le Roy** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur la situation au Darfour et sur les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie, de concert avec l'Union africaine, pour mettre un terme à ce terrible conflit.

Le Conseil est saisi du dernier rapport en date du Secrétaire général sur le Darfour (S/2008/659). Conformément à la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, le rapport contient une mise à jour détaillée de l'évolution de la situation concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du processus politique et de l'évolution de la situation humanitaire et en matière de sécurité au Darfour, ainsi que du respect par toutes les parties de leurs obligations internationales.

Je ne vais, bien entendu, pas répéter le contenu du rapport, mais je voudrais partager avec le Conseil certaines des impressions que j'ai ressenties lors de ma visite au Soudan au début de ce mois. Les membres du Conseil entendront également cet après-midi un exposé de la Secrétaire générale adjointe Malcorra, qui parlera des aspects logistiques du déploiement de la MINUAD.

Je me suis rendu au Darfour du 8 au 11 octobre. Au cours de cette période, je me suis rendu à El Fasher, à Nyala et à El Jenena, ainsi que sur le site de l'équipe de la MINUAD à Labado, au Sud-Darfour. J'ai également pu passer un peu de temps dans les camps de personnes déplacées de Kalma et d'Ardamata, situés respectivement au Sud et au Nord-Darfour.

Outre les échanges que j'ai eus avec les dirigeants et le personnel de la MINUAD et les visites d'information que j'ai effectuées au siège de la Mission et dans les quartiers généraux de secteur, j'ai également rencontré des responsables gouvernementaux, eu des échanges fructueux avec des

personnes déplacées ainsi qu'avec des représentants de la communauté humanitaire. J'ai aussi rencontré Minni Minnawi dans une zone reculée du Nord-Darfour.

J'ai conclu ma visite au Soudan par des consultations à Khartoum, où j'ai rencontré plusieurs responsables du Gouvernement soudanais, notamment Deng Alor, Ministre des affaires étrangères; Nafie Ali Nafie, proche conseiller du Président; Salah Gosh, Directeur de la sécurité nationale; et Moutrif Siddiq, haut fonctionnaire responsable de la liaison avec la MINUAD.

Cette visite m'a surtout permis de constater par moi-même la situation au Darfour, les conditions dans lesquelles 2,5 millions de personnes déplacées sont obligées de vivre et les difficultés nombreuses et considérables que rencontre la MINUAD dans ses efforts pour aider à l'amélioration de la situation d'ensemble.

S'agissant de l'opération de maintien de la paix, je voudrais assurer le Conseil que tous les efforts sont faits pour que le déploiement se fasse rapidement. Atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général, à savoir 60 % des forces déployées d'ici à la fin de l'année et 80 % d'ici à la fin mars 2009, est l'une de nos grandes priorités. La Secrétaire générale adjointe Malcorra donnera plus de détails à ce sujet.

Nous parlons d'effectifs accrus, mais des capacités renforcées importent davantage car elles donneront à la MINUAD la possibilité de mettre en œuvre le large mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Surtout, cela lui fournira les outils nécessaires pour protéger les civils, comme envisagé initialement par le Conseil de sécurité.

Je pense que nos progrès sont satisfaisants. J'ai visité le vaste camp de Nyala, qui est désormais un site impressionnant bientôt achevé, alors qu'il a été construit par les troupes de la MINUAD à partir de rien en plein désert. J'ai pu constater par moi-même l'effet des relations efficaces entre la MINUAD et la communauté humanitaire dans l'ouest du Darfour, où les combats de janvier dernier ont rassemblé les soldats de la paix et les humanitaires afin de répondre aux besoins des personnes déplacées. Ce partenariat arrive maintenant à maturité et se trouve en phase de consolidation.

J'ai également entendu par moi-même les personnes déplacées du camp de Kalma dire que la

présence constante de la police de la MINUAD dans le camp était un progrès indéniable et important car elle a, selon eux, considérablement renforcé la sécurité. Les responsables gouvernementaux à tous les niveaux m'ont aussi dit qu'une page avait été tournée et que tout serait mis en œuvre pour appuyer nos efforts de déploiement de la MINUAD.

Tout cela indique que la Mission prend forme et que le travail acharné des fournisseurs de contingents militaires et de police et du personnel civil commence à porter ses fruits. Néanmoins, je suis le premier à dire au Conseil qu'il nous reste beaucoup à faire. En de nombreux endroits, nous opérons encore dans les traces de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), où les troupes étaient équipées par le biais d'arrangements spéciaux avec les donateurs et souvent contraintes par les circonstances et les exigences de la Mission à se déployer dans des zones reculées sans l'équipement nécessaire.

En conséquence, il subsiste des endroits où les hommes et les femmes de la MINUAD manquent cruellement de ressources, sont vulnérables et vivent et travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Je l'ai vu clairement à Labado, où des soldats rwandais font de leur mieux pour marquer leur présence malgré des lacunes évidentes au niveau de certains équipements clefs. Ce problème sera réglé à terme par l'intégration à la MINUAD de nouvelles unités qui seront équipées suivant les normes de l'ONU, grâce aux contributions mises en recouvrement.

Dans l'intervalle, continuer de la sorte n'est pas envisageable, en conséquence de quoi nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les bases soient là afin que nos militaires et policiers puissent remplir leur mission. Cela dit, la vraie solution viendra avec le déploiement accru de troupes solides et dotées des capacités requises.

C'est pourquoi le déploiement reste au centre des préoccupations, tant au Siège que chez nos collègues au Darfour. Sur le plan pratique, cette focalisation signifie que les principaux responsables de la Mission sont très préoccupés par la complexité des aspects politique, logistique et opérationnel du déploiement. Elle signifie que des moyens militaires et policiers conséquents sont utilisés pour escorter les convois et protéger les sites de construction. Elle signifie aussi que la Mission elle-même évolue en temps réel. De nouvelles unités arrivent, de nouveaux sites sont construits et le tableau d'ensemble est vraiment

dynamique. Ces nouvelles doivent être vues sous un jour positif. Bien sûr, nous devons continuer d'aller résolument de l'avant pour mettre en place la Mission.

En même temps, si nous avons certes besoin de déployer la Mission et de concentrer nos énergies sur son renforcement, nous ne pouvons pas le faire indépendamment du tumulte quotidien et de la tragédie du Darfour. Il y a encore des combats. Il y a encore des déplacements. On nous signale encore des viols et des civils en danger immédiat. En somme, le déploiement peut être l'objectif principal de la MINUAD, mais il ne saurait en être la seule priorité. L'exécution de notre mandat implique que nous protégeons les civils.

Cela représente un défi considérable. La situation est instable. En fait, au cours de la seule semaine passée, nous avons reçu des informations faisant état d'actions militaires menées par les Forces armées soudanaises dans la ville d'El Hilif, dans le nord du Darfour, et des affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles de l'Armée de libération du Soudan (ALS)/Abdel Wahid près de Kutum, également dans le nord du Darfour. Les niveaux de banditisme et de criminalité sont aussi très élevés dans la province. Cette année, jusqu'à la mi-octobre, l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont été victimes à 273 reprises de vol de voiture avec violence. Sur toute l'année 2007, on avait dénombré 158 incidents de ce type, et 116 en 2006.

Tout cela vient s'ajouter à un climat qui est déjà délétère. En réalité, il n'y a pas encore de paix à maintenir. Dans la terminologie de l'ONU, nous sommes en présence d'un climat de sécurité de phase 4, qui nous oblige à limiter les risques encourus par les membres civils du personnel des Nations Unies en réduisant leur nombre jusqu'à ce que nous soyons en mesure de leur garantir un niveau raisonnable de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est dans ces conditions – avec moins de soldats que prévu, sans les hélicoptères de transport militaire et d'attaque envisagés et avec une infrastructure en construction – que l'ONU doit agir. C'est une proposition à haut risque, et je rappelle au Conseil que la MINUAD a déjà enregistré de nombreuses pertes. Néanmoins, nous devons poursuivre notre action car, là où nous pouvons intervenir, les possibilités d'avoir un effet positif sont gigantesques.

J'ai évoqué le camp de Kalma, tout à l'heure, et la présence de la police de la MINUAD sur place. Cela

a permis d'améliorer la sécurité des personnes déplacées, elles le disent elles-mêmes. La communauté humanitaire le dit aussi et le Gouvernement, lors de mes réunions avec les représentants du Gouvernement du Darfour-Sud, s'est également félicité de notre présence dans les camps.

*(l'orateur poursuit en français)*

Pendant ma visite au Darfour, j'ai eu l'occasion de rencontrer, évidemment, l'équipe et les responsables de la Mission dans chacun des trois secteurs sur lesquels nous pourrions ensemble démultiplier ce genre de pratiques, en répétant l'expérience menée à Kalma, en augmentant les patrouilles et en renforçant nos liens avec nos collègues humanitaires. Tels doivent être nos objectifs communs, même si nos collègues militaires et civils doivent poursuivre le déploiement dans des conditions de sécurité difficile, celles de la phase 4.

Réaliser ces objectifs nécessite un effort conjoint. Nous avons besoin de responsables à la fois courageux et qui, dans le même temps, œuvrent à atténuer les risques. Ici même au Siège de l'ONU, nous devons mettre tout en œuvre pour envoyer au Soudan le restant des troupes, des forces de police et des équipements, mais les États Membres auront également un rôle central à jouer. Ceux qui fournissent des contingents militaires et des forces de police devront continuer à mobiliser personnel et équipements, et les donateurs devront contribuer à combler les besoins financiers. Enfin, et c'est évidemment essentiel, la Mission aura besoin du plein soutien du Conseil de sécurité et de l'assurance que les risques sont pris et acceptés collectivement, en pleine et entière responsabilité.

J'espère que nous serons en mesure de partager des résultats concrets plus parlants avec le Conseil lorsque nous aurons à débattre à nouveau de ces questions.

Je souhaite également saisir cette opportunité pour rappeler que le Gouvernement, à tous les niveaux, aussi bien au niveau de Khartoum que des gouverneurs sur le terrain, m'a adressé un message de soutien unanime au déploiement de la MINUAD. Mon prédécesseur, M. Guéhenno, a toujours souligné qu'il ne pouvait y avoir de déploiement sans un soutien durable et entier du Gouvernement soudanais. C'était vrai hier, c'est évidemment vrai encore aujourd'hui.

Je crois que nous avons beaucoup avancé en définissant clairement les attentes et les obligations, tant du côté du Gouvernement que du côté de l'Union

africaine et des Nations Unies. Cette lisibilité doit nous aider à évaluer les progrès ainsi qu'à identifier et traiter les difficultés à venir. Bien entendu, nous continuerons à travailler dans ce sens avec le Gouvernement soudanais, dans un esprit de transparence et de bonne foi. M<sup>me</sup> Malcorra va développer cette question dans un instant.

Le rapport dont les membres du Conseil sont saisis décrit un rapide résumé du travail mené par le Médiateur en conjoint ONU-Union africaine pour le Darfour, M. Djibril Bassolé. En complément de ce qui est dit dans ce rapport, je souhaite confirmer que M. Bassolé continue ses consultations intensives avec le Gouvernement ainsi qu'avec les chefs des rebelles.

À ce sujet, nous suivons avec intérêt les résultats de l'Initiative du peuple du Soudan, lancée par le Gouvernement soudanais. Comme l'a rappelé M. Bassolé lui-même lors de sa prise de fonctions, l'un des premiers défis de l'Initiative du peuple du Soudan est de garantir les conditions nécessaires à la mise en place d'un dialogue direct entre les différents mouvements.

Bien entendu, pendant ce temps, M. Bassolé maintient le contact avec les Qataris, à l'origine de cette initiative de paix. À mesure que son travail avance, ce contact devient de plus en plus important pour s'assurer qu'il reçoit pour son travail le large soutien dont il a besoin afin d'accomplir concrètement le mandat que le Conseil lui a confié. Pour ma part, je tiens à souligner que M. Bassolé continue très largement de bénéficier de l'entier soutien du Secrétariat et de l'Union africaine dans la mise en œuvre de son mandat.

J'ai parlé longuement du statut de la MINUAD et de notre engagement à faire le maximum pour protéger les civils, au moment même où nous accélérons notre déploiement, le tout dans un environnement extrêmement instable. Mais il est essentiel d'être très clair : la MINUAD ne résoudra pas les problèmes du Darfour. Notre présence dans un camp 24 heures sur 24 ne peut être appliquée dans les 71 camps du Darfour et face aux 2,5 millions de réfugiés et de déplacés qui y sont présents. La MINUAD peut seulement aider et contribuer à cette solution et alléger les souffrances d'une partie de la population d'ici là. La fin de ce conflit ne pourra intervenir que par un accord politique négocié qui suppose, bien sûr, que les parties au conflit décident d'arrêter les actions militaires au profit de négociations de paix.

Dans ce contexte, les récentes violences au Nord du Darfour sont très préoccupantes. À moins d'un changement radical dans les intentions des parties et avant que les ambitieuses déclarations faites à Khartoum se traduisent rapidement sur le terrain, je crains que nous ayons encore de nombreux mois à discuter dans cette enceinte du Darfour.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

**M<sup>me</sup> Malcorra** (*parle en anglais*) : Je me félicite d'être ici aujourd'hui afin de fournir au Conseil des détails supplémentaire sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) suite à l'intervention du Secrétaire général adjoint, M. Le Roy.

Je pense que le rapport dont le Conseil est saisi (S/2008/659) dresse un tableau complet du statut de nos efforts de déploiement, des principaux défis que nous devons relever et des mesures que nous prenons pour le faire et de nos prévisions quant au déploiement de la MINUAD dans les mois à venir. Étant donné que le rapport est très complet, mes observations seront très brèves.

Nous estimons que nous avons désormais mis en place les systèmes requis et défini dans le détail les mesures à prendre pour atteindre notre objectif de 60 % de déploiement d'ici à la fin de l'année et de 80 % d'ici à la fin mars 2009.

Comme le Conseil le sait, ces nouveaux objectifs révisés traduisent une réduction des projections initiales extrêmement ambitieuses. Les nouveaux objectifs sont toujours ambitieux, mais ils sont, à notre sens, réalisables. Le but a toujours été et continuera d'être le déploiement d'un nombre maximal d'unités capables aux endroits où elles sont nécessaires, dans les délais les plus courts possible.

Le Secrétaire général adjoint Le Roy a déjà décrit le type de collaboration qui sera nécessaire pour atteindre ces objectifs. Les pays fournisseurs de contingents et de forces de police devront mobiliser du personnel et des équipements. Les donateurs devront combler les lacunes financières. Le Gouvernement devra, quant à lui, honorer ses engagements d'appuyer les efforts de déploiement. Et, bien sûr, l'ONU devra être au centre de ces efforts, en coordonnant les nombreux éléments mobiles de ce processus complexe,

en insistant autant qu'elle le peut pour faire parvenir le personnel et les équipements sur le théâtre des opérations et en veillant à ce que tout soit prêt pour accueillir le personnel et les équipements lorsqu'ils arriveront.

Je peux dire avec confiance que nos plans sont en place et qu'ils sont en cours d'application. Mais la tâche qui nous attend est immense. Par exemple, environ 6 000 conteneurs maritimes remplis d'équipements nécessaires à la MINUAD et qui doivent parvenir au Darfour, se trouvent actuellement au centre logistique de l'ONU à El Obeid, dans le centre du Soudan. Cela signifie que ces conteneurs se trouvent à 800 kilomètres de El Fasher – 800 kilomètres de pistes en terre battue et de routes étroites qui sont quasiment impraticables pour les gros camions durant la saison des pluies qui s'est achevée le mois dernier.

Faire parvenir ces équipements à la Mission est essentiel pour que notre plan de déploiement soit couronné de succès. Le rapport dont le Conseil est saisi décrit les mesures que nous prenons à cette fin et j'ai le plaisir d'informer les membres que nous faisons des progrès. On a récemment fait appel à quatre nouvelles sociétés de transport pour accélérer l'acheminement des conteneurs entre El Obeid et le Darfour.

Cela s'ajoute au pont aérien que nous sommes en train d'établir pour déplacer un équipement très prioritaire de El Obeid au Darfour et à l'utilisation accrue que nous faisons du chemin de fer et, dans certains cas, au transport aérien direct d'équipements et de personnel à partir des capitales qui fournissent des contingents jusqu'au Darfour. Nous avons fait un bon travail à cet égard avec les amis de la MINUAD et nous les en remercions.

L'autre pilier de notre plan de déploiement concerne les travaux de génie. De nouveaux camps doivent être construits, les anciens camps doivent être agrandis et des infrastructures essentielles doivent être mises en place. Le rapport du Secrétaire général décrit les mesures prises pour veiller à ce que nous répondions aux besoins en moyens de génie qui découlent du lancement d'une opération de grande envergure dans cet endroit éloigné.

Je voudrais souligner ici que nous devons être prêts à faire preuve de souplesse et de créativité à mesure que nous continuons de mettre nos plans à exécution. Nous aurons notamment besoin que nos unités de génie militaire fassent preuve d'un maximum

de souplesse et qu'elles accomplissent dans tout le périmètre de la Mission un large éventail de tâches.

Enfin, je voudrais conclure mon intervention en informant le Conseil que je retournerai à Khartoum le mois prochain pour la seconde réunion tripartite avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine. La première réunion du Comité tripartite, qui s'est tenue le 7 octobre et dont il est question dans le rapport du Secrétaire général, a été extrêmement utile.

Ensemble, avec l'Union africaine et nos homologues soudanais, nous avons pu recenser les domaines critiques de coopération ainsi que les demandes spécifiques d'appui au Gouvernement. À bien des égards, cette seconde rencontre sera encore plus importante que la première car elle nous donnera à tous l'occasion d'évaluer les progrès concrets réalisés à la lumière des engagements pris. Cela nous permettra de savoir ce qui se passe sur le terrain.

Enfin, j'attends avec intérêt de continuer à informer le Conseil des résultats de ces discussions très importantes.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : D'emblée, je considère qu'il est de mon devoir de vous présenter, Monsieur le Président, les condoléances du peuple et du Gouvernement soudanais pour les Chinois tués de sang-froid lors d'un crime terroriste barbare et odieux qui traduit les objectifs de destruction du Mouvement pour la justice et l'égalité. Il s'agit d'un crime qui concrétise les menaces lancées précédemment par le Mouvement contre la présence chinoise dans la région et qui doit être énergiquement condamné. C'est dans ses efforts bien connus pour étendre la crise du Darfour à d'autres régions qu'au mois de mai dernier, il a attaqué la capitale soudanaise elle-même. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je tiens à exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes, à souhaiter un prompt rétablissement aux blessés et à espérer que les personnes toujours détenues seront libérées.

Nous souhaitons également vous présenter toutes nos félicitations pour votre accession au poste de Représentant permanent de la Chine, la Chine étant un pays qui entretient de solides relations avec notre continent, l'Afrique, et des liens d'amitié étroits avec le Soudan. Je suis également heureux et fier que vous présidiez le Conseil de sécurité ce mois-ci, car vous-

même et votre pays ami êtes connus pour vos principes et pour votre respect des normes et valeurs fondées sur l'histoire, la culture et la civilisation riches de la Chine, dont les racines historiques sont très anciennes. Je tiens également à féliciter M. Alain Le Roy, Secrétaire générale adjointe aux opérations de maintien de la paix, et M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, pour les efforts inlassables qu'ils déploient depuis qu'ils ont pris leurs fonctions, et leur souhaite à tous les deux plein succès dans l'instauration de relations de travail constructives et transparentes avec les États Membres.

Le meurtre de ces cinq ressortissants chinois s'est produit dans le contexte de nombreuses autres considérations et actions et en réaction à l'élan de paix qui a saisi tout le Soudan après le lancement de l'Initiative du peuple soudanais. C'était une nouvelle preuve de la position hostile à la paix adoptée par ce mouvement. Mais le Gouvernement soudanais est le seul à avoir participé à tous les forums et négociations, où que ce soit et quand que ce soit, sans hésitation ni conditions aucunes. Il a renouvelé unilatéralement le cessez-le-feu, convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix, seule option stratégique du Gouvernement et du peuple soudanais dans toute leur diversité politique. D'où l'Initiative du peuple soudanais pour parvenir à un règlement politique de la crise au Darfour, qui s'est appuyé sur un consensus national sans précédent concernant les objectifs nationaux et leur priorité à ce stade. Comme tous les membres le savent, cette initiative n'est ni un effort isolé ni une entreprise parallèle aux efforts internationaux et régionaux; elle complète plutôt les efforts du Médiateur en chef conjoint ONU-Union africaine pour le Darfour, M. Djibril Bassolé, et d'autres efforts entrepris dans le cadre de l'initiative africaine-arabe menée par le Qatar. La paix sera bâtie par les fils et les filles du Soudan et la communauté internationale et régionale devrait aider le peuple soudanais à atteindre cet objectif en appuyant et en développant leurs efforts. Nous espérons donc aujourd'hui plus que jamais que ces efforts prometteurs réussiront au sein du mouvement national représenté par l'Initiative du peuple soudanais, menée par tous les partis politiques soudanais, de l'opposition au Gouvernement.

Je suis heureux d'annoncer au Conseil que les comités qui se sont vu confier la tâche d'examiner et de présenter des propositions sur les divers aspects de la crise du Darfour se sont acquittés de leur tâche. Il

s'agit du comité pour le développement et les services, du comité des personnes déplacées, des réfugiés et du retour librement consenti, du comité de la paix et de la justice; du comité de la réconciliation et de la paix sociale; du comité chargé des affaires étrangères; du comité de l'information et du comité sur la sécurité ainsi que du comité sur le choix de solutions.

Hier, le Conseil présidentiel a commencé à examiner les propositions de ces comités pour les soumettre à une conférence générale des participants en vue de l'adoption d'un document officiel du peuple soudanais reflétant leurs vues et leurs idées et qui constitue un cadre pour résoudre les problèmes du Soudan et du Darfour. Le seul élément manquant est le Conseil de sécurité, dont nous attendons qu'il prenne des mesures concrètes envers les dirigeants des mouvements non signataires pour les amener à se rallier au consensus national plutôt que de recourir à l'option militaire pour atteindre leurs objectifs.

Si le processus de paix connaît un élan évident, le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) enregistre également des progrès raisonnables, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le déploiement de la MINUAD au Darfour (S/2008/659). Ceux qui suivent tous les faits liés au déploiement de cette opération comprendront que le Gouvernement soudanais, ayant réaffirmé son adhésion à la résolution 1769 (2007), est prêt à joindre l'acte à la parole pour honorer cet engagement. Le Gouvernement est tout à fait prêt à mettre en œuvre sa stratégie qui vise à déployer 80 % de l'opération d'ici à la fin de l'année, plutôt que d'ici à mars 2009. Le rapport énumère aux paragraphes 10 à 14 diverses raisons pour reporter cette date butoir à fin mars 2009.

Ces raisons ne sont que des justifications et ne sont pas le fait du Gouvernement soudanais. Celui-ci a essayé de lever tous les obstacles et a établi des voies de communication, une coordination et une action positive avec l'Union africaine et les Nations Unies. Le dernier exemple en date est la réunion du mécanisme tripartite avec le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et les Nations Unies, le 7 octobre à Khartoum, réunion à laquelle a participé M<sup>me</sup> Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions. Comme vous le voyez à la lumière du rapport, le Gouvernement soudanais a répondu à toutes les préoccupations et à toutes les demandes de l'ONU, qui ont été incluses dans l'accord signé à la fin de la réunion. Par exemple, le bureau de liaison de la MINUAD à Al Fasher, dirigé

par un responsable de haut niveau, prévoit la participation de différentes institutions et organismes de l'État du Darfour afin de garantir la synergie nécessaire pour toutes les procédures et tous les processus. D'autres bureaux de liaison ont été créés dans les divers secteurs des trois États du Darfour.

Cet accord a également porté sur tous les aspects liés à l'utilisation des aéroports, notamment les autorisations de voyage, le dédouanement, le meilleur moyen d'utiliser les capacités locales et régionales pour la construction et le transport, ainsi que la mobilisation des ressources. Je voudrais dans cette enceinte réaffirmer l'engagement plein et entier de mon pays de mettre en œuvre l'accord qui fera l'objet d'un suivi lors de la visite prochaine de M<sup>me</sup> Susanna Malcorra au Soudan, le 16 novembre 2008.

Les faits et les incidents mentionnés dans le rapport portant sur la situation humanitaire et la sécurité font état d'actes et pratiques de sabotage, de cas de banditisme contre des agents humanitaires perpétrés par des groupes armés et d'incidents au cours desquels des touristes européens ont été enlevés et des véhicules attaqués. La politisation, la militarisation et l'armement des camps de déplacés sont manifestes au camp de Kalma au Darfour-Sud, qui est devenu une menace pour les opérations de la MINUAD à partir de l'aéroport de Nyala, alors même que le Gouvernement soudanais, conscient de ses responsabilités, essaie de mettre en œuvre le protocole humanitaire qu'il a signé avec l'ONU grâce à un mécanisme de haut niveau qui comprend le Gouvernement soudanais, l'ONU et les représentants des institutions et organisations humanitaires compétentes.

Il importe également de mentionner que le dernier accord signé dans le cadre de la dernière réunion du mécanisme tripartite comprenait également plusieurs paragraphes sur la facilitation des opérations humanitaires, en particulier la protection des convois humanitaires. Je tiens à profiter de l'occasion pour réitérer que mon pays continue d'être pleinement déterminé à faciliter les opérations humanitaires et à fournir toute l'assistance nécessaire à la réalisation de leurs objectifs.

Nous apprécions le fait que le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/659) contient un paragraphe entier sur les efforts du Soudan en matière de justice et de responsabilité. Le paragraphe 65 du rapport mentionne la nomination d'un procureur spécial qui s'acquitte actuellement de ses fonctions dans

l'ensemble des États du Darfour en toute impartialité et avec le niveau élevé de professionnalisme caractéristique du système judiciaire soudanais. Cela vient compléter fort bien les efforts précédents visant à modifier les procédures pénales par l'établissement d'un tribunal spécial pour les États du Darfour.

Il est dit au paragraphe 79 du rapport que

« On ignore quel impact aura la demande formulée par le Procureur de la Cour pénale internationale sur les perspectives de paix et de sécurité au Darfour et au Soudan. »

Je crois que personne ne doit sous-estimer les véritables menaces qui risquent d'émaner de cette indigne procédure. Qu'il me suffise de dire que la plupart des membres de la communauté internationale – représentés par l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – ont lancé une mise en garde contre les conséquences tragiques de cette mesure et la menace directe qu'elle présente pour la paix au Soudan et dans l'ensemble de la région.

Pour ce qui est des relations entre le Soudan et le Tchad, j'ai le grand plaisir d'informer le Conseil que les bons offices actuellement déployés pour normaliser et renforcer les liens entre nos deux pays frères sont sur la bonne voie. Nous avons déjà convenu de renvoyer nos ambassadeurs dans les deux capitales entre le 7 et le 10 novembre 2008.

Le Gouvernement soudanais demande encore une fois à l'ONU de s'acquitter de ses obligations relatives à la mise en œuvre intégrale des dispositifs d'appui renforcé, ce qui constitue la base du déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Une fois que cela sera fait, tout ce qui est nécessaire à cette opération sera en place. Nous appelons également la communauté internationale à assurer les besoins logistiques restants de la Mission, ce dont nous parlons depuis longtemps.

En informant le Conseil de l'évolution positive de la situation sur tous les fronts, mon gouvernement espère que la communauté internationale appuiera et renforcera ces efforts afin de préserver la paix des risques posés par des opérations de sabotage et des actions irresponsables, ainsi que par la propagation de messages mitigés nocifs.

Enfin, nous demandons à la communauté internationale de travailler efficacement et rapidement

avec les groupes armés afin de les convaincre de déposer les armes et de répondre positivement aux appels à la paix.

**M. Khalilzad** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le représentant du Soudan a mentionné l'enlèvement de travailleurs chinois. Les États-Unis condamnent cet acte commis dans l'État du Sud-Kordofan la semaine dernière, comme le Département d'État l'a indiqué dans un communiqué de presse le 21 octobre. Les États-Unis sont au courant des informations selon lesquelles cinq travailleurs chinois auraient été tués lors d'une tentative de sauvetage menée dans l'État du Sud-Kordofan. Si ces informations devaient être confirmées, nous exprimerions nos regrets, transmettrions nos condoléances aux familles des victimes et encouragerions le Gouvernement soudanais et la Mission des Nations Unies au Soudan à ouvrir sans tarder une enquête sur cet incident afin que les auteurs de ces crimes puissent être officiellement identifiés et traduits en justice.

Les États-Unis réitèrent leur condamnation de tous les actes de violence au Soudan, qu'ils soient le

fait du Gouvernement ou des rebelles. Toutes les parties doivent s'abstenir de recourir à la violence afin de favoriser la paix et le dialogue. À cet égard, le Gouvernement soudanais a une responsabilité particulière. Il doit cesser, comme l'indique le dernier rapport du Groupe d'experts sur le Soudan, de mener des activités répréhensibles, dont la violation de l'embargo limité sur les armes au Darfour, l'utilisation d'aéronefs peints de manière à ressembler à des aéronefs humanitaires de l'ONU, des opérations de survols à caractère offensif au Darfour, le non-respect des sanctions mandatées par le Conseil de sécurité et le refus d'accepter qu'il n'y a pas d'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 50.*